

 : 04.20.19.01.25

 : 04.20.19.01.29

 : mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR SUCCESSION

- Extrait d'acte de décès**
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)**
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce**
- Copie de la donation entre époux/ testament**
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers**
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers**
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)**
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage**

Actifs bancaires

- Numéros des comptes bancaires et adresse des banques françaises ou étrangères (1)**
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - document original (1)**
- Attestation de valeur de cryptomonnaies acquises par la personne décédée (type « bitcoin ») et adresse de l'établissement détenteur français ou étranger (1)**

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1)**
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)**
- Aides perçues (sociales ou autres)**

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic)**

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)**



Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- Contrats d'aide à domicile
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

Prévoir le versement d'une provision de 300,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.